

OCTOBRE 87

60

AMICALE NATIONALE DES CHASSEURS A PIED



BULLETIN TRIMESTRIEL

L'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied - A.N.C.A.P. - (Association sans but lucratif) à été fondée le 22 septembre 1968 à CHARLEROI. Ses Statuts ont paru au Moniteur Belge du 17 octobre 1968, n°5697 et 5698.

Ces Statuts et les modifications peuvent être consultés au Musée des Chasseurs durant les heures d'ouverture.



SECRETARIAT

SECRÉTARIAT

Rue de Tarcienne, 63
6280 GERPINNES

C.C.P. :

000-0199352-17

A.N.C.A.P.

rue de Loverval, 100
6071 CHATELET

REDACTION DU BULLETIN :

Monsieur Jean BOURG

rue Spinois, 144 Bte 6

6000 - CHARLEROI

Tél. - 071 - 32.04.75

Des bulletins d'adhésion peuvent être obtenus aux adresses ci-dessus.

N. 60*

OCTOBRE 1987*

CHASSEUR

UN JOUR,

CHASSEUR

TOUJOURS.

ORGANE OFFICIEL DE L'AMICALE NATIONALE DES

Chasseurs A Pied.

Der Jagers Te Voet.

sommaire

- Page 2 - Avis Important.
Page 3 - 4 et 5 quelques photos des FASTES.
Page 6 - Une bonne vieille tradition, le pèlerinage
à EPPEGEN - PONT-BRÛLE.
Page 8 - Message d'un jeune homme de ZEMST.
Page 10 - Suite et fin du Journal de Campagne du
Commandant de Bataillon rédigé par le
Capitaine-Commandant GRANDJEAN.
Page 20 - Le 3ème Chasseurs à Pied REVIT.
Page 21 - SOCIAL
Page 24 - RELAIS SACRÉ 1987.
Page 25 - PHILATELIE.
Page 27 - " (les coins datés).
Page 30 - LES VOLONTAIRES DE GUERRE 44/45.
Page 31 - ANNUAIRE.

Editeur responsable. Edmond BURTON, 370 rue des
Closières, 6001 MARCINELLE.

AVIS

très important !! ...

Eh bien oui, nous y voilà, à l'heure de l'Ordinateur.

Nos membres en règle de cotisation pour 1987, auront constaté que ce COR leur était parvenu sous enveloppe avec étiquette préparée par cet appareil des temps modernes.

Mais . . . , ROME ne s'est pas faite en un jour, un opérateur d'ordinateur non plus. Il est donc possible, sinon probable, que des fautes de frappe ou des erreurs se soient glissées dans les titres, l'orthographe des noms ou des adresses, le numéro postal, etc ... Errare ..., perseverare ;;;, nous vous prions de nous excuser, mais pour ne pas persévérer dans nos erreurs, nous comptons sur nos lecteurs. Une petite carte postale et le nécessaire sera fait.

Pour ce qui est de nos amis militaires (2 Chas., E.I., etc), il en est pour qui nous avons deux adresses, une civile et une autre à l'Unité. Qu'ils nous disent où le Cor doit être envoyé, et c'est comme si c'était fait.

Enfin, pour ceux qui, par oubli ou distraction n'ont pas réglé leur cotisation de cette année, nous souhaiterions ardemment, qu'ils nous rejoignent à nouveau, et dès réception de leur paiement, ils feront partie de notre listing, comme on dit en français.

Merci à tous pour votre aide.

* * * * *

ENCORE QUELQUES PHOTOS DES FASTES.

Après la prise d'armes, de nombreuses personnalités assistent à la pré-inauguration du Musée des Chasseurs à Pied. On reconnaît, de gauche à droite, Mr le Sénateur de WASSEIGE, Mr le Député Marc HARMEGNIES, Mr HARMEGNIE (Ancien Ministre), Mr le Ministre KNOOP, Mr le Ministre

de la Défense Nationale de DONNEA, Mr SERONT et Mr
WARMONT. (pour la photo I)



Après ce cérémonial, les personnalités se dirigent vers les locaux afin de prendre le verre de l'Amitié. On reconnaît de gauche à droite, le Major CLOSSET, Chef de corps, Mr HARMEGNIES (ancien Ministre), Mr le Ministre de la Défense Nationale de DONNEA, Mme CLOSSET; Mr le Député BUSQUIN et Mr ROME, le plus ancien Chasseurs. (pour la photo 2)

Enfin ci-dessous, la Présentation du drapeau.





Dépôt de fleurs aux 1er et 4ème Chasseurs à Pied.

Une Bonne Vieille

TRADITION.

LE PELERINAGE DES CHASSEURS A PIED A EPPEGEM ET
=====

PONT - BRULE.
=====

Pour notre JOURNEE DES CHASSEURS A PIED, le soleil était sorti de sa bouderie. Il était chaleureux comme l'accueil que nous ont réservé nos amis de ZEMST, EPPEGEM, PONT-BRULE, GRIMBERGEN et MACHELEN. Il donnait du relief aux uniformes de nos Chasseurs et aux drapeaux qui formaient une haie d'honneur devant l'entrée de l'Eglise de PONT-BRULE.

Dans le porche, monsieur le curé VANDEN EEDEN, et monsieur l'abbé ULENAERS notre aumônier, accueillèrent fort aimablement, Messieurs les Echevins SERON et DEBROUX de CHARLEROI, HEMERIJCKX de GRIMBERGEN, notre délégation, les associations patriotiques locales, celles de CHARLEROI et de BIERGHES, puis le Major CLOSSET, chef de Corps du 2ème Chasseurs et le Colonel BEM BRUYERE commandant la 17ème Brigade blindée qui nous faisait l'honneur de s'associer à cette JOURNEE du SOUVENIR et enfin, le drapeau du 2ème Chasseurs escorté militairement.

A l'issue d'une messe à la fois simple et émouvante, à laquelle assistaient en grand nombre les paroissiens de PONT-BRULE, les tombes du petit cimetière contigu à l'Eglise étaient bénies par monsieur le curé VAN DEN EEDEN et monsieur l'abbé ULENAERS, puis fleuries symboliquement par le dépôt d'une gerbe que déposèrent conjointement, le Colonel BEM BRUYERE et le Major CLOSSET pour le 2ème Chasseurs à Pied alors que, impeccables un détachement et le drapeau de notre chère unité, rendait les honneurs.

La même cérémonie était répétée ensuite à quelque cent mètres de là en bordure du canal. Cette fois, le monument à la mémoire du Caporal TRESIGNIES était fleuri non seulement par le Colonel BEM BRUYERE et le Major CLOSSET, mais aussi par Messieurs les Echevins SERON et DEBROUX, au nom de la ville de CHARLEROI, monsieur l'Echevin HEMERIJCKX pour GRIMBERGEN et les délégations des associations patriotiques.

Pendant que se déroulaient ces cérémonies, une messe du souvenir était aussi célébrée à EPPEGEM par monsieur le doyen DEVROEDE de ZEMST, en présence des autorités communales et associations patriotiques locales et de nombreux fidèles. A l'issue de celle-ci, le groupe de PONT-BRULE ayant fait jonction avec celui d'EPPEGEM, des fleurs ont été déposées au monument aux morts de la Commune par monsieur VERMEIR Ier Echevin de ZEMST, en présence de MM les Echevins et Conseillers communaux VERMEIREN, VANDECK et DAELEMANS, par MM. les Echevins SERON et DEBROUX de CHARLEROI ainsi que par notre ami Roger ROUSSEAU pour la F.N.C. CHARLEROI et par Mr HYMAN, président de la N.S.B. d'EPPEGEM. C'était ensuite au mémorial au ROI ALBERT Ier que ce même geste était répété par la délégation de notre Amicale, puis au cimetière militaire d'EPPEGEM où aux fleurs de l'A.N.C.A.P. s'ajoutaient celles des autorités communales et des associations patriotiques de ZEMST.

Après les discours prononcés par MM DAELEMANS et BURTON, un tout jeune homme de ZEMST, nous apportait le message de sa génération, message que nous avons le plaisir de reproduire ci-après. Enfin, après la bénédiction traditionnelle des tombes par le doyen DEVROEDE, le cortège se rendait au complexe culturel de ZEMST où Mr le Ier Echevin VERMEIREN après une remarquable allocution offrit au nom de son administration communal, le verre de l'Amitié. La journée s'est alors terminée par le repas fraternel, dans l'ambiance amicale et joyeuse habituelle.

Nous remercions encore nos amis de ZEMST pour le soin apporté à l'organisation de cette journée et l'amitié qu'ils nous témoignent, comme nous remercions aussi, le Colonel BEM BRUYERE de sa présence à nos côtés, le Major CLOSSET ET SES Chasseurs dont la

prestation fut remarquable, monsieur MARCHAND et la délégation F.N.C. de BIERGHES, Mme LAPRAILLE et sa délégation des mères, veuves et invalides de CHARLEROI et tous les amis que nous retrouvons toujours à cette occasion avec grand plaisir.

* * * * *

MESSAGE D'UN JEUNE HOMME DE ZEMST.

SOUVENONS NOUS .

=====

- Souvenons nous de tous ceux qui ont donné leur vie
- pour notre Liberté et pour le Paix.
- Ils sont venus ici, en terre étrangère,
- au milieu de villages dont ils n'avaient jamais
- encore entendu parler,
- parmi des gens qu'ils ne connaissaient pas.
- Chaque jour, ils ont vécu le danger, l'angoisse;
- la misère de la guerre,
- redouté la balle, la grenade, qui a tout moment
- pouvait les frapper.
- Pourtant, ils ont donné ce qu'ils avaient de plus
- précieux : LEUR VIE.
- Le départ nécessaire pour notre LIBERTE et la PAIX.
- Toi qui n'a pas vécu ces effroyables années de guerre
- Souviens - toi aussi de leur sacrifice.
- Ils n'étaient pour la plupart, pas plus âgés que toi.
- Puissent leurs tombes innombrables, être un rappel
- permanent et une référence à cette PAIX si fragile.

* * * * *

MESSAGE D'UN JEUNE HOMME DE ZEMST.

=====

GEDENK.

=====

- Gedenk allen die leven lieten
- voor onze vrijheid en de vrede.

- Zij kwamen naar hier op vreemde bodem,
- in dorpen waarvan ze nog nooit gehoord hadden,
- bij mensen die zij niet kenden.

- Elke dag beleefden zij het gevaar, de angst,
- de ellende van de oorlog,
- vreesden zij de kogel, de granaat
- die hen elk moment treffen kon.

- Toch gaven zij het kostbaarste wat ze bezaten :
- hun leven.
- Het begin van onze vrijheid en de vrede.

- Gedenk ook gij die de verschrikkelijke oorlogsjaren
- niet hebt meegemaakt, hun offer.
- Zij waren dikwijls niet ouder dan gijzelf.

- Moge hun ontelbare graven een vingerwijzing zijn,
- een voortdurende herinnering,
- aan deze o zo broze vrede.

* * * * *

changement d'adresse

Veuillez nous signaler votre changement
d'adresse, si vous voulez continuer à
recevoir le bulletin " Le Cor de Chasse ".



CHERS aMIS, nous vous donnons une suite et la FIN
 "du journal de campagne du commandant de
bataillon " rédigé par le Capitaine- Commandant
grandjean , commandant le bataillon d'instruc-
 tion du IIème Chasseurs à Pied.

22 MAI 1940;

A 6 heures: Nous réoccupons notre train. Je donne ordre de distribuer les derniers vivres.

A 8 heures: Sur ordre du Colonel COUCK , le Lieutenant AUGE accompagné d'une corvée de chacune des compagnies, reçoit pour mission de se rendre à BOULOGNE afin d'y recevoir du ravitaillement pour le bataillon.

A 17 heures. Le Colonel paraît convaincu que nous ne pourrions pas continuer notre voyage vers le Sud (aucun train ne peut quitter la gare), et que les allemands ont atteint la mer. Il décide d'organiser la défense de la gare. Son régiment va s'installer au Sud de celle-ci dans un petit bois que l'on aperçoit; le bataillon du 64ème de Ligne (Commandant PLANCHART,) je crois se placera à sa gauche.

Le 63ème de Ligne (Colonel CAMBIER) reste à la gare. Je crois, qu'il n'est pas armé.

" Vous vous rendrez avec votre bataillon au delà du cours d'eau ' l'Yanne '. de la main, il m'indique des maisons situées sur l'autre rive ".

MISSION, effectuer des destructions en profondeur.

Ne possédant pas de carte, j'apprends qu'à environ un Km au Sud de la gare, il existe un pont dénommé PONT DE BRIQUES. J'installe le bataillon en bordure de la rivière pour éviter le bombardement sur la gare. N'ayant pas d'adjoint, je me rends au PONT pour m'assurer de son existence. Arrivé là; je constate que celui-ci est gardé par un militaire. Ce dernier me fait savoir que le pont est miné et va sauter d'un moment à l'autre et

que je ne puis l'utiliser pour passer sur l'autre rive. En même temps que moi, se trouvait là un civil (ouvrier) qui comme moi, aurait bien voulu franchir le pont. Cet homme très ennuyé me dit qu'il n'existait aucun passage à proximité, sauf à BOULOGNE.

Il ne me restait plus qu'un seul moyen de me rendre avec mon bataillon à l'emplacement fixé, contourner cette rivière par BOULOGNE.

Avant de quitter le train, j'ai donné l'ordre aux Commandants de Compagnies d'y laisser une corvée chargée d'attendre le Lieutenant AUGE qui devait rentrer avec des vivres venant de BOULOGNE. Ces hommes auraient fourni à cet officier la corvée nécessaire au transport des vivres au cas où nous ne pourrions plus rejoindre le train.

Je m'arrête à cette solution et me rends au wagon occupé par le Colonel COUCK pour lui faire part de ma résolution. Le Colonel ne s'y trouvait plus. Il était par aît-il allé prendre position avec son unité. Je rejoins mon bataillon. A ce moment, le Lieutenant MICHELET (3ème Cie) dont le peloton est installé le long de la rivière me dit, qu'un parlementaire français (un officier je crois) dont la troupe se trouvait dans les bois situés sur le versant opposé de la vallée est venu l'interpeller de la rive opposée, en lui disant : " Vous vous trouvez dans notre champ de tir ". Si l'ennemi arrive, nous serons obligés de tirer sur vous." J'ai pu vérifier la véracité de ces dires à la jumelle, j'y ai vu des troupes dans les bois. Il y avait des canons et des mitrailleuses.

Au même moment, le sergent LOMBARD qui se trouvait en patrouille vers le Sud se précipite vers moi, et me dit que les allemands arrivaient. En effet, je constate que des autos venant de la direction Sud-Ouest se dirigent vers OUTREAU. Afin de me diriger vers mon emplacement, vers 18 heures 30, mon bataillon part en direction de BOULOGNE.

A ce moment, la gare d'OUTREAU est soumise à un sérieux bombardement et je dois même par de grosses pièces de marine.

Il nous faut absolument partir, car nous trouvant entre les français et les engins motorisés allemands, nous empêchons le tir des armes automatiques et de l'artillerie.

A 19 heures 30. Arrivée à BOULOGNE.

Pendant le trajet, le Bataillon est soumis au bombardement des engins motorisés allemands. Dès que le pont de BOULOGNE est franchi, je tente de me diriger vers l'emplacement que doit occuper le Bataillon (rive droite de l'Yonne en face de la gare d'OUTREAU).

A environ 400 mètres au delà du pont, je suis interpellé par un Capitaine français, qui m'invite à gagner au plus tôt, le haut de la ville. Il me fait savoir que le chemin est obstrué par des barrages anti-chars et que d'ailleurs, des troupes françaises s'y trouvaient déjà. Il me conseille de m'adresser au Commandant de la Place qui me donnerait des instructions.

Après bien des démarches et recherches, je trouve cette autorité qui me donne les instructions suivantes:

- Quitter la ville immédiatement en direction de CALAIS. Il était à ce moment, 21 heures.

Je rejoins le Bataillon. Le bombardement allemand a atteint le haut de la ville.

Les militaires français et anglais prennent en hâte la direction de CALAIS.

Je donne ordre à mon Bataillon de se mettre en marche en formation diluée et nous partons pour CALAIS, poursuivis par le bombardement. Aucun incident à déplorer au cours de l'étape, si ce n'est la fatigue extrême des hommes et le manque de ravitaillement.

23 MAI 1940.

Vers 4 heures, en passant près d'une ferme à côté de laquelle se trouve un verger couvert entièrement d'arbres fruitiers, je donne ordre de faire une halte de longue durée pour permettre à tous de se reposer.

Le Lieutenant AUGE n'est pas rentré, mais l'adjudant MAILLARD me dit l'avoir rencontré avant notre arrivée

à BOULOGNE. Il lui a fait part du départ du Bataillon qu'il a d'ailleurs pu voir, mais le Lieutenant lui a dit qu'il allait jusque la gare d'OUTREAU pour y reprendre son manteau.

A 9 heures. Nous reprenons la marche en direction de CALAIS.

En cours de route, je délègue le Lieutenant LAMBOT (3ème Cie) auprès du Commandant de la Place de CALAIS avec mission de trouver des vivres et du logement pour la troupe. Le délégué que j'avais envoyé auprès du Colonel COUCK n'est pas rentré. Nous sommes sans vivres et les hommes sont exténués.

A 12 heures. Arrivée à CALAIS. Aux portes de la ville, j'attends le Lieutenant LAMBOT.

A 12 heures 15. J'envoie un autre officier au Commandant de la Place, qui revient quelques temps plus tard, me faisant savoir que nous pouvons occuper le parc public comme lieu de repos. Les bureaux du Commandant de la Place se trouvent au quartier VAUBAN-CITADELLE.

Je me dirige avec le Bataillon vers cet endroit, et là on me dit n'avoir vu aucun belge. Le Capitaine présent (français) me promet des vivres. J'installe le Bataillon dans le parc public de la ville.

Il pleut à ce moment et c'est sous la pluie que les hommes se reposent à l'abri des arbres et leurs toiles de tentes. Je délègue le Lieutenant LEVY avec une corvée pour prendre à la citadelle les vivres promis par le Commandant de la Place.

Nous sommes installés depuis environ une heure, quand une patrouille française vient me prévenir que j'avais à quitter la ville immédiatement et me diriger avec le Bataillon sur GRAVELINNES. Les allemands sont là me dit-on. Le Commandant de la Place me confirme la chose.

L'Adjudant BARBIER me propose de se rendre en BELGIQUE pour y recevoir des vivres et ramener du charroi automobile pour transporter la troupe, le remettre ainsi au plus tôt à la disposition des autorités et si possible gagner l'ANGLETERRE. Je lui donne immédiatement mon assentiment. En suite de ma demande, quelques vivres

nous arrivent et je les fais distribuer aux hommes: environs 40 pains et quelque boîtes de viande. Puis le Bataillon quitte la ville pour se mettre en marche vers GRAVELINNES. Le Lieutenant LAMBOT n'est pas encore rentré. Les hommes sont très fatigués.

A 21 heures 30, nous arrivons à GRAVELINNES, mais le pont ne peut-être franchi. IL est occupé militairement. Il fait très obscur, je pense au repos de la troupe. Nous allons à GRAND FORT PHILIPPE à environ 1 Km de GRAVELINNES.

A 21 heures 50, nous arrivons à GRAND FORT PHILIPPE ayant dû effectuer l'étape CALAIS-GRAND FORT PHILIPPE avec des hommes affamés et fatigués à l'extrême.

Le Bataillon est logé dans une école et dans le cinéma. Je me demande si tous les hommes ont pu suivre. Un appel est difficile à faire pour le moment.

LE 24 MAI 1940.

A 8 heures, je me rends auprès du maire de GRAND FORT PHILIPPE pour obtenir du ravitaillement. Ma démarche est vaine: la ville est dénuée de tout.

A 12 heures, bombardement intense de la localité par l'artillerie allemande. Un obus tombe sur l'école occupée par deux Compagnies. Pas de blessés. Nous sommes acculés au Chenal. Si nous ne voulons pas être prisonniers, il faut le franchir.

A 16 heures 15, passage du chenal en barquette, seul moyen existant. Nous ne disposons que de trois barquettes pour tout le Régiment. Je donne l'ordre suivant aux Commandants de Compagnies :

" Le passage du Chenal par barquettes s'effectuera par
 " Compagnie et par petits groupes. Les Compagnies se
 " succéderont de 15 en 15 minutes.
 " Lorsque le chenal sera franchi, les unités longerons
 " la mer (GRAND FORT PHILIPPE se trouve à l'embouchure
 " du chenal) en direction de DUNKERQUE. Les unités se
 " suivront à 1 km de distance et en formation diluée.
 " Je me trouverai en tête du Bataillon. Les Compagnies
 " s'embarqueront dans l'ordre normal. Premier passage
 " à 15 heures 15."

Passé le chenal, je me dirige suivi de la 1ère Compagnie vers les dunes à environ 4 Kms. Je décide de bivouaquer. En effet, le soir tombe et je peux ainsi attendre le passage du Bataillon par le chenal.

A ce moment, deux Compagnies, la 1ère et la 2ème et une partie de la 3ème et 4ème, avaient franchi le chenal. Je décide d'attendre jusqu'au lendemain au petit jour afin de permettre au restant du Bataillon de nous rejoindre. GRAND FORT PHILIPPE est toujours violemment bombardé.

LE 25 MAI 1940.

A 3 heures, le restant du Bataillon n'est pas arrivé au bivouac. Je donne l'ordre du départ vers DUNKERQUE et je laisse un sergent et 2 hommes de la 4ème Cie, afin d'attendre le restant du Bataillon et lui indiquer l'itinéraire que je fixe comme suit :
DUNKERQUE, et ensuite la BELGIQUE.

Nous marchons toute la journée avec haltes horaires à la cinquantième minute.

A 18 heures 25, nous franchissons la frontière belge à HOUTHEM. Nous avons fait maints détours. Nous pouvons enfin trouver un peu de ravitaillement (oeufs, lait et pommes de terre).

Au cours de l'étape, il y a assez bien d'éclopés, mais ne possédant aucun moyen de transport, je n'ai pu que les encourager à rejoindre comme ils le pouvaient, et leur donner notre point de destination : FURNES.

A 19 heures, je donne ordre pour le lendemain à 9 heures car je compte partir pour FURNES.

26 MAI 1940.

A 9 heures, départ pour FURNES en formation diluée, point de ralliement, FURNES Grand Place, je marche en tête du Bataillon.

L'ordre est donné la veille et s'exécute sans incident. Un officier de la 1ère Cie avait été délégué auprès du Commandant de Place à FURNES.

A 12 heures, arrivée du Bataillon à 2 Kms de FURNES où

nous recevons par l'officierdélégué l'ordre du Commandant de la Place de bivouaquer sur place momentanément.

A 12 heures 30, je me rends au bureau de la Place de FURNES où le Général MASSART m'apprend que notre cantonnement est BULSCAMP et qu'à partir du 27 courant, mon Bataillon est rattaché au C.R.I. de BELGIQUE commandé par le Colonel BRUYERE.

Je me mets en rapport téléphonique avec le Colonel BRUYERE, qui me confirme la décision prise par le Commandant de Place.

A 16 heures, réception de vivres venant de LA PANNE et destinés au Bataillon. A ce moment, arrive l'Adjudant BARBIER qui nous amène aussi des vivres (biscuits et viande conservée). il m'avait pu rejoindre CALAIS à temps.

l'Adjudant BARBIER m'apprend que le Lieutenant LAMBOT disparu depuis CALAIS, se trouve à COXYDE et qu'il a promis de nous rejoindre ce jour. Je ne l'ai jamais revu.

A 18 heures, nous partons pour BULSCAMP

A 19 heures, arrivée à BULSCAMP où nous sommes cantonnés. On peut enfin faire l'appel. Il manque assez bien d'hommes.

27 MAI 1940.

Le Lieutenant MICHELET (3ème Cie) remplaçant le Lieutenant payeur absent, remet aux Compagnies l'argent nécessaire au paiement de la solde.

- La 1ère Compagnie jusqu'au 31 mai 1940.
- Les autres Compagnies jusqu'au 15 du même mois.

28 MAI 1940.

Toujours à BULSCAMP, nous apprenons que le ROI a capitulé.

A 15 heures, arrivée du restant du Bataillon, 4ème Cie une partie des 2ème et 3ème Cie ainsi que la Cie D.P.

restées en arrière à GRAND FORT PHILIPPE. Je suis très heureux de les revoir.

A 23 heures, ordre du Colonel BRUYERE de déposer les armes dans un local fermant à clef. Cet ordre est exécuté.

29 MAI 1940.

A 7 heures, reçu ordre du Colonel BRUYERE de diriger le Bataillon sur OOSTKERKE.

A 10 heures, arrivés au pont de FORTHEN.
Les français nous empêchent de franchir celui-ci.
Nous recevons ordre du Colonel BRUYERE de nous diriger sur LEYSELE pour y cantonner. Nous exécutons l'ordre.
Entre ADINKERKE et LEYSELE, près de la grand route de FURNES, un détachement français (troupe de couleur) commandé par des blancs, nous oblige sous la menace des fusils et revolvers de déposer les drapeaux blancs que nous avions du arborer par ordre de l'autorité belge.
Ils s'emparent de quelques vélos appartenant à des hommes. Ils veulent même s'emparer du mien, mais l'officier est intervenu et j'ai pu le conserver.

A 11 heures, je suis cantonné à LEYSELE avec le Bataillon. Téléphoniquement, je fais connaître l'emplacement de mon P.C. au Colonel BRUYERE.

30 MAI 1940.

Un officier adjoint au Colonel BRUYERE me fait savoir que je dois partir dans la direction de COURTRAI.
Une patrouille de fantassins allemands passe près de nous.

A 14 heures 45, Je quitte LEYSELE en direction d'YPRES.
Nous sommes donc prisonniers.

A 19 heures, arrivée à CROMBEKE où nous sommes parqués dans un jardin. Nous sommes de nouveau sans ravitaillement depuis le 29.

31 MAI 1940/

A 6 heures 45, nous partons de CROMBEKE pour YPRES. En cours de route, le Colonel BRUYERE nous donne l'ordre verbal de cantonner à HOOGE et de nous y ravitailler

par réquisition.

Nous avons pu nous procurer avec beaucoup de difficultés un peu de pommes de terre

1er JUIN 1940.

A 4 heures.

Suivant ordre reçu la veille du Colonel BRUYERE, nous nous dirigeons sur COURTRAI. Nous avons ordre de nous arrêter au chemin de fer près de la gare où nous devons recevoir des ordres complémentaires.

A 12 heures, arrivée à l'endroit indiqué.

J'envoie le Lieutenant MICHELET à la Kommandantur pour y recevoir des ordres. Cet officier revient avec l'ordre suivant :

" vous devez vous diriger de suite sur SWEVELGEM où vous
" serez cantonné. De là, vous recevrez des ordres pour
" être dirigés sur AUDENAERDE."

A 16 heures, arrivée à SWEVELGEM. Nous recevons de l'autorité militaire allemande du logement, mais pas de nourriture. Les hommes ont faim et aucune réquisition n'est possible.

2 JUIN 1940.

A 5 heures 15, départ de SWEVELGEM pour AUDENAERDE.

A KERKOVE changement d'itinéraire.

Après un arrêt de quelques heures à QUAREMONT, nous sommes dirigés sur RENAIX.

A 19 heures 45, arrivée à RENAIX.

Les hommes sont logés à l'école de musique. Les officiers ont l'autorisation de loger en ville. La troupe reçoit de la Croix-Rouge, des tartines et du café.

3 JUIN 1940.

A 6 heures, départ de RENAIX en direction de NINOVE et GAND. Nous arrivons à NINOVE dans le courant de la journée, je crois vers midi, où nous attend le Colonel BRUYERE. Arrêt près de la gendarmerie.

Les autorités allemandes séparent les officiers de la troupe, je parviens à ranger tous les adjutants avec nous.

La troupe est dirigée vers une allumetterie où elle est enfermée. Je les vois partir avec tristesse. Les officiers sont à la gendarmerie.

I heure après, les Allemands réunissent les officiers qui sont transportés par camion à GAND où ils sont internés à la Caserne LEOPOLD.

4 JUIN 1940.

Toujours internés à la Caserne.

5 JUIN 1940.

De la Caserne LEOPOLD, nous sommes transférés au Palais des Floralies.

6 JUIN 1940. Rien à signaler.

7 JUIN 1940.! Rien à signaler.

8 JUIN 1940. Rien à signaler.

9 JUIN 1940. A 15 heures 30, je suis libéré ainsi que les autres officiers.

Les adjudants le furent le lendemain.

Deux jours après, j'ai appris par des hommes du Bataillon que tous avaient été renvoyés chez eux. Je m'en réjouis pour eux et leurs familles.

Le Capitaine-Commandant GRANDJEAN,
commandant le Bataillon d'instruction
du IIème Chasseurs à Pied.

*Amicale Nationale
des Chasseurs à Pied*



*Nationale Vereniging
der Jagers te Voet*

Le 3^e. Chasseurs A



Pied REVIT.

Notre vénérable Régiment tournaisien est REMIS sur pied de guerre pour la durée d'un rappel qui se terminera le 26 septembre .

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous n'avons encore que des échos de la phase préliminaire de ce rappel. Le moral du cadre est excellent, les opérations de mise en place du matériel avant l'arrivée du gros se sont déroulées dans la bonne humeur et sans incidents.

Tout est prêt pour l'accueil de la troupe.

Nous espérons pouvoir, dans notre prochain numéro, en donner un compte-rendu détaillé; mais nous savons déjà qu'il a démarré dans un esprit CHASSEUR de bon augure et nous souhaitons au Lieutenant Colonel PONCELET et à son Régiment une période de camp marquée par l'esprit de Corps et un rendement optimum dans la joie.



SOCIAL

CHEZ LE NOTAIRE :

ACTE DE NOTORIETE EN CAS DE DECES.

En cas de décès, les comptes du défunt et éventuellement ceux de son conjoint sont bloqués.

Cette règle est valable non seulement pour les comptes à vue, les carnets d'épargne ou les comptes à terme auprès d'une institution financière (banque ou caisse d'épargne), mais également les coffres en location auprès de ces institutions.

Le compte chèque postal du défunt devient indisponible; les chèques et les assignations qui sont émis au nom du défunt ne peuvent plus être encaissés.

Cette situation peut être gênante pour les parents proches. Tous les comptes sont bloqués au moment où les héritiers ont besoin d'argent pour payer les frais de funérailles et tous les autres frais consécutifs au décès.

Il est tout à fait compréhensible que les institutions financières soient extrêmement prudentes lorsque des personnes se présentent au titre d'héritiers du titulaire d'un compte.

La banque ou la caisse d'épargne ne peut pas avoir la certitude que la personne qui se présente en tant qu'héritier, l'est réellement. Le défunt peut avoir établi un testament par lequel il déshérite précisément la personne qui se présente à la banque.

En outre, conformément au code des droits de succession, la banque qui loue le coffre a l'obligation, sous peine d'amende grave, de faire immédiatement sceller le coffre en cas de décès du locataire ou de son conjoint.

La levée des scellés et l'ouverture du coffre peuvent uniquement être faites à la demande des héritiers

en présence d'un fonctionnaire délégué par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

La levée des scellés et l'ouverture d'un coffre ne sont possibles que sur présentation d'un acte de notoriété. Il en va de même pour un compte bloqué; toutefois, pour des avoirs limités, l'institution financière se contente parfois d'une déclaration d'hérédité.

L'acte de notoriété doit être établi, soit par notaire, soit par le juge de paix du canton du dernier domicile du défunt.

MAIS, QU'ENTEND-ON PAR " ACTE DE NOTORIETE " ?

Il s'agit d'un acte par lequel deux témoins confirment devant notaire ou devant le juge de paix qu'il est de notoriété publique qu'une personne est décédée et qu'elle a, à leur connaissance, laissé les héritiers nommés dans l'acte.

Il est évident, que le notaire ou le juge de paix qui accordent l'authenticité vont vérifier les affirmations des témoins par le plus grand nombre de documents possible, comme le livret de mariage, le contrat de mariage, une donation entre époux, un testament authentique ou olographe, des actes de naissance et de décès etc.

Ainsi, sur base de cet acte de notoriété, l'institution financière a une connaissance précise des héritiers ou des ayants droit à la succession du défunt à ce moment-là.

Ce sont précisément ces héritiers ou ayants droit qui devront aider à libérer les comptes et être en personne ou par procuration, présents à l'ouverture du coffre. Cet acte de notoriété est donc la clé qui donne accès aux avoirs du défunt.

La plupart des banques et des caisses d'épargne acceptent cependant que les comptes ou les comptes d'épargne soient libérés lorsqu'ils ne dépassent pas un certain montant et ceci, sur simple lettre du notaire. Cela suppose bien entendu que le notaire soit chargé du règlement de la succession et qu'il assume

donc l'entière responsabilité du partage des biens et en décharge l'institution financière.

Nous n'avons évoqué ici que l'acte de notoriété le plus courant, notamment celui qui est établi à la suite d'un décès.

Un acte de notoriété peut aussi constater d'autres faits comme par exemple, l'absence prolongée d'une personne ou l'identification des personnes dans certains actes ou titres.

" Information transmise par la Commission régionale francophone de la Fédération des Notaires de BELGIQUE, rue de la Montagne, 30-32, à 1000 BRUXELLES.

* * * * *

PENSION DE RÉVERSION.

Troisième extension de la LOI du 4 juin 1982.

Décès des Invalides de Guerre survenu entre le 1er janvier 1973 et le 31 décembre 1976.

Par l'Arrêté Royal du 18 juin 1987, les Veuves de ces Invalides ont droit à la pension de réversion, à partir du 1er juillet 1987.

* * * * *

Loi modifiant certaines dispositions relatives aux pensions et rentes de guerre.

Loi du 25 juin 1987, parue au moniteur belge du 24 juillet 1987.

Cette loi est publiée dans l'INVALIDE BELGE de septembre 1987.

Les personnes que ces lois intéressent sont invitées à s'adresser à la Fédération dont elles font parties.

relais sacré 1987

MARDI 3 NOVEMBRE.

La Fédération Nationale des Combattants de BELGIQUE, section de CHARLEROI, nous invite à participer comme les années précédentes à la cérémonie du RELAIS SACRE.

ITINERAIRE. =====

IOH.IO, Grand rue, réception du flambeau venant de la section de GILLY, en face du magasin MESTDAGH.

IOH.20, Grand rue, départ du cortège :

- Square Hiernaux,
- Avenue Jules Henin,
- Avenue de Waterloo,
(dépôt de fleurs au monument "A NOS MARTYRS).
- Boulevard Paul Janson,
- Boulevard Defontaine (dépôt de fleurs au monument du Roi ALBERT),
- Avenue Général Michel, (dépôt de fleurs au Mémorial TRESIGNIES),
- rue Willy Ernst, (dépôt de fleurs au monument des 1er et 4ème Chasseurs à Pied),
- rue du Pont Neuf.

IIH.20

- Quai de Sambre.
Remise du flambeau à la section de MARCINELLE.

* * * * *

* PHILATELIE *

CONCERNE : LES NOUVEAUX TIMBRES 1988. =====

Madame Paula D'HONDT - VAN OPDENBOSCH, secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones, a le plaisir d'annoncer que la Régie des Postes émettra au cours de l'année 1988, les timbres-poste spéciaux repris ci-après :

- 1°- le 8/2, une série de quatre timbres, chacun à la valeur de 10 Frs et consacrés à la mer.
- 2°- le 7/3, deux timbres-poste spéciaux, chacun à la valeur de 13 Frs, dénommés "Dynamique des Régions " consacrés à la campagne, " Vlaanderen Leeft" et à l'opération "ATHENA".
- 3°- le 18/4, un timbre spécial d'une valeur de 13 Frs, à l'occasion de la JOURNEE DU TIMBRE 1988.
- 4°- le 25/4, deux timbres poste avec surtaxe, ainsi qu'un feuillet spécial comprenant un timbre-poste avec surtaxe constituant l'émission dénommée "Promotion de la Philatélie ". Les valeurs étant de 13 et 24 Frs, et pour le feuillet, de 50 + 12Frs.
- 5°- le 9/5, deux timbres poste spéciaux aux valeurs de 13 et 24 Frs, dénommés "EUROPA " et ayant comme thème, les Transports et moyens de Communications.
- 6°- , deux timbres-poste spéciaux avec surtaxe aux valeurs de 9 + 2 Frs, et 13 + 3 FRs, ainsi qu'un feuillet avec surtaxe de 50 + 12 Frs émission dans le cadre des Jeux Olympiques à SEOUL en 1988 et représentant respectivement le Tennis de table, le Cyclisme, le Bloc d'un groupe de marathoniens.

- 7°- le 20/6, une série de cinq timbres-poste " Touristique " se composant de trois timbres à 9 Frs et de deux à 13 Frs, consacrés à AMAY- MALINNES - WAIMES - PEER - et PERUWELZ.
- 8°- le 12/9, un timbre-poste à la valeur de 13 frs, à la mémoire de Jean MONNET.
- 9°- le 19/9, deux timbres-poste chacun à la valeur de 9 Frs, consacrés à l'Académie Royale de Médecine de BELGIQUE et à l'Académie Royale des Sciences, Lettres et Beaux Arts de BELGIQUE.
- 10°- le 26/9, une série de quatre timbres-poste spéciaux aux valeurs de 9 frs, 13 Frs, 24 Frs, et 26 Frs, émission dénommée " Patrimoine Culturel " consacrée à un sujet du Musée Ethnographique d'ANVERS. - Aux Gisantes de l'Eglise Saint Martin DE TRAZEGNIES.- A un Orgue. - A la Chasse de Saint Madelin à VISE.
- 11°- le 10/10, un timbre-poste à la valeur de 9 Frs, en faveur de la Jeunesse Philatélique, et à l'occasion du 50ème anniversaire du Journal de " SPIROU ".
- 12°- le 24/10, une série de trois timbres-poste spéciaux avec surtaxe, 9 frs + 2 frs, 13 Frs + 3F, 26 Frs + 6 Frs, dénommée "Solidarité " et consacrée à Jaques BREL, Jef DENIJN et du Père VERBISSE.
- 13°- le 7/II, un timbre-poste spécial à la valeur de 13 Frs, à l'occasion du 75ème anniversaire de L'Office des Chèques-Postaux.
- 14°- le 21/II, un timbre-poste spécial avec surtaxe, à la valeur de 13 Frs + 1 Frs, consacré à la Fête de NOEL et du Nouvel AN.
- 15°- le 19/12, une série de trois timbres spéciaux aux valeurs de 9 Frs, 24 Frs, 26 Frs, ayant pour thème, l'Imprimerie, et consacrée à des pièces exposées à ANVERS - BRUXELLES et MORLANWELZ.

* * * * *

PHILATELIE suite:
=====

Les Coins Datés

En visitant les expositions, ou en examinant des collections, vous avez pu voir des feuilles présentant le même timbre en bloc de 4, coin daté et avec les numéros de planche.

Vous vous êtes demandé : à quoi bon monter 8 fois le même timbre sur une seule feuille et quel peut bien en être l'utilité et l'intérêt.

L'intérêt que présentent ces pièces datées est considérable. Les pièces datées (millésimes d'autrefois et coins datés d'aujourd'hui), ne sont pas une manière comparable à d'autres de collectionner les timbres qui paraissent dans notre Pays ou les Pays limitrophes. C'est une façon bien plus fructueuse et instructive que toutes les autres de s'y intéresser.

L'apport fourni par de telles pièces, est en effet infiniment plus vaste, plus précis, plus varié que ce que vous pouvez obtenir en rassemblant le timbre neuf seul, l'oblitéré ou un quelconque bloc de 4.

L'intérêt vient du fait que ce genre de collection vous offre une multitude de renseignements que les autres modes de collection ne vous donnent pas.

Je fais ici abstraction de l'avantage financier que peut procurer la réalisation de ces pièces.

Les pièces datées peuvent-être collectionnées de diverses façons suivant l'intérêt que vous portez à tel renseignement qu'elles fournissent ou à tel autre.

Grâce à ces pièces, vous connaîtrez d'une façon à la fois plus étendue et plus précise, les types

multiples des timbres. Vous y découvrirez l'époque de chaque timbre et sa durée, et vous ordonnerez leur suite de la même manière la plus logique qui puisse être.

Vous pourrez également dater les variations des nuances, les classer de la façon la plus valable qui est leur ordre d'apparition à l'imprimerie.

Avec les coins datés et les numéros de planche, vous garderez des pièces tangibles qui représentent chacun des cylindres ayant servi à imprimer un timbre. Ces deux renseignements réunis, fournissent la liste des cylindres, leur époque précise, donc leur ordre de succession, leur durée, leurs particularités, etc...

Les pièces datées acquises lors de ses débuts et au cours de la vie d'un timbre vous permettront de faire une étude, un spécialisation.

On ne peut jamais prévoir ce qui va survenir dans la vie d'un timbre, connaître les variations qui ne se sont pas encore produites, une collection un peu fournie de pièces datées et les numéros des planches acquises au fur et à mesure et à mesure de la vie du timbre vous donnera toutes les variations qui étaient imprévisibles au début, que l'on ne remarquait peut être pas très nettement au cours des tirages, mais que la comparaison de l'ensemble vous montrera clairement.

Aucune étude ne peut être considérée comme cohérente si elle n'est ordonnée.

L'étude des timbres c'est leur histoire, laquelle doit être conforme aux dates de tirage imprimées sur leurs pièces datées. Un coin daté est donc la pièce portant à son côté " d'un seul tenant ", sa date certifiée par l'imprimeur.

Si vos aînés ont fait l'étude de différentes émissions : épaulettes, médaillons, MONTENEZ, HOUYOUS, POORTMAN, BAUDUIN lunette-PROFILS, pour n'en citer que quelques unes, qu'attendez-vous pour commencer une étude sur nos timbres courants actuels.

Voulez-vous une suggestion ?, essayez avec le timbre BAUDUIN à 3 francs émis depuis 1958 et vous serez étonné de ce que cette étude vous permettra de découvrir.

R.D.

AVIS AUX AMATEURS.

* * * * *

COTISATION 1988

En dépit de la hausse constante des frais d'impression et de port, la cotisation reste fixée à 150 FRS minimum.

Elle est à verser de préférence au moyen du bulletin ci-inclus au

C.C.P. N° 000.0199352 - I7

de l'Amicale Nationale des Chasseurs à Pied
rue de Loverval 100 - 6071 CHATELET.

Nous demandons à ceux qui tiendraient à nous aider de bien vouloir majorer leur cotisation afin de nous permettre de continuer la parution du "Cor de Chasse".

D'avance, un grand merci.

CEUX QUI NOUS QUITTENT.

Monsieur FAUVILLE Robert de COUILLET.

Monsieur FALISSE Pierre de MARCHIENNES.

Monsieur BOHEME Camille de COUILLET.

Les Volontaires

De Guerre 44-45.

" Avant que le Souvenir ne s'enPerde " est un ouvrage relatif à différents événements de la dernière guerre, et est dû à la plume du Général Lucien CHAMPION, ancien Chasseur à Pied et membre de notre Amicale.

Mais cette sentence pourrait également s'appliquer à une période de notre Histoire Militaire, celle qui commence à la Libération de notre Territoire par les Armées Alliées pour se terminer un peu plus d'un an plus tard, et que l'on a souvent un peu trop tendance à oublier.

C'est donc pour rafraîchir un tant soit peu la mémoire collective, que nous nous proposons de parler des VOLONTAIRES DE GUERRE, qui, au premier appel se présentèrent dans les bureaux de recrutement, afin de continuer un combat commencé bien plus tôt puisque la grande majorité d'entre eux faisait partie de la RESISTANCE.

Notre propos n'est cependant pas de rédiger un livre décrivant ce que généralement parlant, les V.G. ont vécu . D'autres plumes l'ont fait avant nous et nous citerons encore le Général CHAMPION dans son livre " La Chronique des 53.000 ", le Colonel BEM MASSART dans la Revue Historique " MEMO " et bien d'autres.

Notre intention est plutôt de faire paraître un historique de quelques pages de notre bulletin, du maximum possible d'unités formées, soit en Grande Bretagne pendant la guerre, soit en Belgique dès la libération, c'est-à-dire, les Brigades, les Bataillons

de Fusiliers, de Pionniers, du Génie, de la Police Militaire, sans oublier nos Aviateurs, nos Marins, nos Démineurs, nos Artilleurs, nos Paras, nos Commandos, les Cies de Transport, etc...

Mais, si nous pouvons retrouver le nom de toutes ces unités, tout autre chose est de mettre la main sur leur fraternelles d'anciens, si fraternelle il y a.

Nous demandons donc à nos affiliés de nous aider en nous communiquant le maximum de renseignements possibles sur les associations d'anciens V.G. 44/45. Nous avons déjà quelques adresses, mais elles ne sont peut-être plus exactes, et il vaut mieux que nous ayons trop d'informations que pas assez.

Nous comptons donc sur nos amis, pour nous aider à réaliser notre dessein, c'est-à-dire, rap-peler à tout un chacun ce que firent, il y a une bonne quarantaine d'années et en toute simplicité, ces hommes ayant encore la NOTION DE LA PATRIE.

ANNUAIRE.

Voici quelques nouveaux membres, venus s'ajouter à notre palmarès.

N° I346 - Mr BRICHART Jean, 40 rue Leburton
6070 CHATELINEAU.

N° I347 - Mr COLLART Paul, 315 Avenue Pastur,
6100 MONT SUR MARCHIENNE.

N° I348 - GILLAIN Marcel, 42 Chée de Chatelet,
6060 GILLY.

N° I349 - Mr VAN SPEYBROECK Jean, 16, rue des Genêts
6168 CHAPELLE HERLAIMONT.

- N° I350 - Mr MONNOM Jules, 214 rue des Fougères
6090 COUILLET.
- N° I351 - Mme MARQUANT Marie, 37/12 rue des Combattants
6070 CHATELINEAU.
- N° I352 - Mr HENIN, 31 rue de Beaufoulx,
1410 WATERLOO.
- N° I353 - Mr DEBEER Salvator, 89 Drève des Maricolles
1080 BRUXELLES.
- N° I354 - Mr BRAMS Marc, 569 rue au Bois,
1150 BRUXELLES.
- N° I355 - Mr HENNAU Fernand, 103 rue des Grogères
6001 MARCINELLE.
- N° I356 - Mr COLLARD Adolphe, 233 rue des Hayettes
6590 MOMIGNIES.
- N° I357 - Mr FICHEROULLE André, 2 Cité Heureuse,
6071 CHATELET.
- N° I358 - Mr VERNIERS José, 176 rue des Fougères
6110 MONTIGNY TILLEUL.
- N° I359 - Mr DORVAL André, 4 rue du Roton,
6000 CHARLEROI.
- N° I360 - Mr LERMINIAUX Marcel, 365, rue Brigade
Piron, 6080 MONTIGNY S/SAMBRE.
- N° I361 - Mr REMY Walter, 15 rue de la Lune,
6060 GILLY
- N° I362 - Mr CHAPELLE Arthur, 21 rue de la Résistance,
6190 TRAZEGNIES.
- N° I363 - Mr HUBAUX Jacques, 335 rue des Carrières
6030 MARCHIENNES.
- N° I364 - Mr DELCOURT Capitaine au 2ème Chasseurs

- N° I365 - Mr MUNTEN Ier SGT au 2ème Chasseurs.
- N° I366 - Mr OTH Jean-Pierre, 9 rue du Marché,
6420 NEUFCHATEAU.
- N° I367 - Mr LEFEVRE Léon, 53 Domaine de Primont
6432 CHASTRES.
- N° I368 - Mr H. COURTOIS, 14 Champ des Alouettes,
I320 RIXENSART.
- N° I369 - Mr ALBERT Robert, 90 rue des Déportés
6100 MONT SUR MARCHIENNES.
- N° I370 - Mr CORNIL LEON, 89A rue des Hamendes,
6040 JUMET.
- N° I371 - Mr VAN PEE Jean, 100 rue du Berceau
6220 FLEURUS.
- N° I372- Mr FHAMAND Christian, 6 rue Landuyt,
1440 BRAINE LE CHATEAU.
- N° I373 - Mr HENIN Philippe, 31 rue Beaufoulx
1410 WATERLOO
- N° I374 - Mr TEERLYNCK, 2ème Chasseurs.
- N° I375 - Mr SOMVILLE " "
- N° I376 - Mr HUBERT Claude, 31 rue Delimbourg
6001 MARCINELLE
- N° I377 - Mr HAVAUX Marcel, 29 Avenue Albert Ier
6100 MONT SUR MARCHIENNES.
- N° I378 - Mr AVAUX Joseph, 8 rue des Verreries,
6060 GILLY
- N° I379 - Mr CONET Paul, 210 Chée de Nivelles
6200 GOSSELIES

- I380 - Mr DEBBUCK Richard, I8 rue de Hal,
II90 BRUXELLES.
- I38I 6 Mr DELVIGNE Daniel, 75 rue de Loverval
607I CHATELET.
- I382 - MR. RUCQUOY D., 4 Fond des Rys,
6I78 GOUY LEZ PIETON.
- I383 - Mr SPËLTENS Michel, 83 Kvisstaart weg,
3II0 ROTSELAAR.
- I384 - Mr FRANCOIS Olivier, I Allée Verte,
6530 THUIN.
- I385 - Mr COULON Dominique, 2I rue des Déportés,
6I00 MONT SUR MARCHIENNES.
- I386 - Mr MARTIN Philippe, I7 Cie Méd. B.P.S. 3
4090 SIEGEN.
- I387 - Mr BERRY Jean, 2I rue Draily,
6I60 ROUX
- I388 - Mr BOGAERT Alphonse, 30 rue des Cheminots,
600I MARCUNELLE.
- I389 - Mr FRECOURT Jean, 74 rue Emile Lenoir,
7990 SIRAUT.
- I390 - Mr SACRE Rudy, 7a Val Villers
5872 CORROY LE CHATEAU.
- I39I - Mr ZANOT, 35 rue Castermant,
6030 MARCHIENNES.
- I392 - Mr BEADOUX Guy,, 678 Chée de CHARLEROI,
6220 FLEURUS
- I393 - Mr TAMINIAUX Albert, 36 rue de Nivelles,
6I88 GODARVILLE.

- I394 - Mr BRUNIAUX André, 84 rue Trieu Charnoy,
6300 ACOZ.
- I395 - Mr REMY Raymond, I7 Allée du Muguet,
6100 MONT SUR MARCHIENNES?
- I396 - Mr TAYENNE Roland, I6 rue Rabelais,
1070 BRUXELLES.
- I397 - Mr SAUCEZ Raymond, I22 Chée de Bruxelles,
6040 JUMET.
- I398 - Mr PERIN Claude, 3I Voie Américaine,
702I MESVIN.
- I399 - Mr COUNE Alexis, 6 rue Motte,
6000 CHARLEROI.
- I400 - Madame GRANDJEAN Georgette, I4 rue du Maka,
600I MARCINELLE.
- I40I - Mr WYLOCK Raoul, I3I rue de Dampremy,
6040 JUMET.
- I402 - Mr NANIOT Adelin, 23 rue Opperman,
600I MARCINELLE.
- I403 - Mr RANWEZ Rolans, I4 rue de la Bourlotte,
6422 LANEFFE.
- I404 - Mr JADOT Jean- Marie, 3 rue Bois Madame,
6100 MONT SUR MARCHIENNES.
- I405 - Mr ZEBIER René, 699 Chée de Nivelles,
6248 PONT A CELLES- BUZET.
- I406 - Mr VALLIER Nicolas, 36 rue de la Taille l'Ablie
6418 GOZEE.
- I407 - Mr Pioro Jacques, 37 rue Victor Lefevre
1040 BRUXELLES.
- I408 - Mr DEVOS Robert, 62 rue Neuve
6080 MONTIGNIESS/S.

toutes assurances

AG

*votre sécurité
c'est notre métier*

6000 CHARLEROI - Boulevard Tirou, 185 - 071/27.62.11 - 27.63.33 Ø
7000 MONS - Square F. Roosevelt, 6 - 065/34.32.11 - 34.33.43 Ø
5000 NAMUR - Rue Godefroid, 22 - 081/22.50.14 - 71.49.11 Ø

Entreprises d'Assurances Agréées (A.R. du 4 juillet 1979 - M.B. du 14 juillet 1979)



MEMBRE DU CENTRE DE PROMOTION DE LA QUALITE EN ASSURANCE

SUPPLEMENT AU PERIODIQUE N° 60.

APPEL du Colonel CHASSEUR à tous NOS MEMBRES..

LES CHASSEURS A PIED : 150 ANS DE TRADITION.

Comme je m'étais engagé à le faire dès ma mise à la retraite, j'ai entamé la rédaction des traditions des régiments de Chasseurs à Pied.

I.- LE TITRE.

Le titre que je voudrais donner à mon ouvrage est celui de cet article. Encore faudra-t-il que la matière le justifie. Si je n'ai de la matière que pour une époque récente, je donnerai un autre titre.

2.- LE CONTENU.

Voici le texte de l'avant-propos de l'ouvrage.

" On ne doit pas se méprendre : nous n'allons pas consacrer cet ouvrage à l'historique des Chasseurs à Pied. Cela a été fait par d'autres et mieux que nous ne pourrions le faire.

Nous voulons ici tenter de fixer le plus grand nombre possible de traditions connues des Chasseurs à pied de tous les régiments depuis leur création. Le projet est ambitieux et il ne sera jamais complet ni terminé. Il appartiendra à chacun de fouiller dans ses souvenirs pour compléter ou actualiser l'ouvrage.

Encore faudrait-il se mettre d'accord sur le sens du mot " TRADITION " ou " TRADITIONS " ;

Dans le sens où nous voulons mener notre recherche les traditions sont des attitudes particulières, des mots écrits, parlés ou chantés, des gestes, des jeux, des habitudes, des détails vestimentaires, des anecdotes, des personnages qui étaient spécifiques aux seuls Régiments de Chasseurs à Pied et qui donc les singularisaient par rapport aux unités d'organisation similaire autres que les Chasseurs.

Il va de soi que les traditions peuvent et doivent être considérées comme des adjuvants essentiels de l'indispensable esprit de corps que nous appelons aussi " L'esprit Chasseur ".

3.- LE SOMMAIRE.

Chapître I - les Garnisons et les Quartiers des Chasseurs.

Chapitre 2 - Les Drapeaux et Fanions.

Chapitre 3 - Les Marches Régimentaires.

Chapitre 4 - Les Mascottes.

Chapitre 5 - Les Tenues et les Insignes.

Chapitre 6 - Les Traditions dans les Mess Officiers et Sous-Officiers.

Chapitre 7 - Le Vert Langage des Verts Chasseurs.

4 - CHAPITRE PAR CHAPITRE.

Chasseurs à Pied, j'ai besoin de vos souvenirs, de documents (en prêt) pour m'aider à compléter ma propre documentation. Voici comment je traiterai les chapitres.

a . Chapitre I : Garnisons et Quartiers.

Il s'agit ici des installations " Pied de Paix " ceci incluant, pour les unités de réserve, le premier cantonnement occupé après la mobilisation.

QUESTIONS / où étaient-ils ?

décrivez-les : logements, cuisines, cantines, infirmerie, mess, plaines d'exercice,

Par extension nous parlerons aussi de la vie "extra-militaire".

QUESTIONS: décrivez les relations avec les autorités et

avec la population.

quels cafés fréquentaient les Chasseurs
(noms, rues, genre ;;;)?

Y-a-t'il des évènements tristes ou amusants
auxquels les chasseurs auraient été mêlés?

Des anecdotes ?.

b . Chapitre 2 : Drapeaux et Fanions.

Il s'agit de ceux des régiments, bataillons,
Compagnies, pelotons ...

QUESTIONS: décrivez-les: couleurs, inscriptions, dessins,
citations ;;;
signification, origine, donateur...
en quelles circonstances furent-ils remis ?

c. Chapitre 3 : Les Marches régimentaires.

Il s'agit des marches officielles des ré-
giments, mais aussi par extension, de toutes
les compositions musicales ayant les Chas-
seurs pour thème.

QUESTIONS : possédez-vous les partitions ? Sinon, où
peut-on les trouver.
connaissiez-vous les paroles officielles
ou grivoises que l'on mettait sur les
marches régimentaires?

d . Chapitre 4: Les Mascottes.

QUESTIONS: quelles mascottes ? leur nom ?
leur origine?
des anecdotes?

e . Chapitre 5 : Tenues et Insignes.

Dans ce chapitre, nous décrirons les particularités
vestimentaires ainsi que les divers insignes d'épau-
lettes, de casquettes ou de bérêts des divers
régiments.

QUESTIONS: quels sont les détails spécifiques que
vous connaissez ?
possédez-vous des dessins, des photos?

f . Chapitre 6 : Les Traditions dans les mess.

Dans ce chapitre, nous traiterons du cérémonial

des repas journaliers, des repas de corps, des coutumes dans les bars, des amendes, du rôle du plus jeune et du plus ancien, de l'accueil des nouveaux, des jeux de société que l'on pratiquait, des personnages remarquables, des surnoms donnés à certains, d'anecdotes célèbres.

QUESTIONS: avez-vous des renseignements en la matière?

g . Chapitre 7: Le Vert langage des verts chasseurs.

Dans ce chapitre, nous traiterons des particularités de langage, des expressions particulières écrites ou parlées.

QUESTIONS: avez-vous des souvenirs en la matière? qui disait quoi et comment le disait-on? En quelles circonstances?

5 - Je vous demande de faire parvenir vos renseignements:

- soit au Secrétariat de l'ANCAP.
- soit directement au

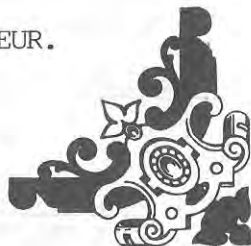
Lieutenant-Colonel e.r. L. CHASSEUR,
Rue de Vieux, 209,
51111 BONNEVILLE. Téléphone : 081.581053.

Un tout grand merci pour ce que vous voudrez bien me procurer mais, s'il vous plaît, n'attendez pas car à la prochaine assemblée générale, je voudrais présenter le résultat de mon travail.

Et que vivent longtemps encore nos belles

TRADITIONS!

L. CHASSEUR.



LE MUSEE DES CHASSEURS A PIED

Depuis le 13 septembre 1973, un Musée des Chasseurs à Pied existe à CHARLEROI. Il est situé dans des bâtiments classés de la Caserne Trésignies, avenue Général Michel.



Le Musée est accessible au public tous les lundis et jeudis, non fériés, de 14 h. 30 à 17 h. 00, ou sur demande à adresser, la veille, au Secrétariat ou à la Rédaction du Bulletin.



Les Chasseurs à Pied - puisque Chasseur un jour...Chasseur toujours - et les sympathisants sont cordialement invités à visiter notre Musée et à nous aider à l'enrichir par des dons en espèces mais, aussi, par la remise de souvenirs qui seront gardés précieusement par les responsables au nom des traditions de nos beaux régiments et de

«l'ESPRIT CHASSEUR»